

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

Le mardi 2 décembre 2014 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à l'annulation de l'élection de M. Rikki BENDAHI, membre titulaire, M. Jean Marie ODEN devient donc membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

CONSEQUENCES DE LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE EN « METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE » (MEL) AU 1^{ER} JANVIER 2015

Les conséquences sont la dissolution de plein droit du SIMERE (concession de la distribution publique d'électricité et de gaz) et pour le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le transfert de compétence « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunication » à MEL.

Ces dissolutions et transferts auront des conséquences sur le personnel, sur les biens et contrats.

Par ailleurs les conséquences de la prise de compétence « promotion de tourisme » dont la création d'offices de tourisme, par MEL sont en cours d'analyse en lien avec la DGCL.

Le Préfet reviendra vers nous s'il devait en découler un impact sur l'office de tourisme du Val de Deûle.

14/92 : INSTALLATION DU 29EME CONSEILLER MUNICIPAL

Par jugement notifié le 9 octobre 2014, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'élection de M. Rikki BENDAHI au Conseil Municipal de la commune de WAMBRECHIES.

En conséquence, c'est M. Jean Luc BONTE, suivant de liste, qui le remplacera. Il a donc été procédé à son installation.

Les commissions auxquelles assistera M. BONTE sont :

- Finances, restauration municipale
- Citoyenneté, affaires scolaires, communication
- Travaux bâtiments publics, primes façades
- Espace rural, monde agricole, voirie, assainissement, stationnement, circulation, occupation du domaine public, éclairage public, enfouissement des réseaux concédés
- Développement économique, cadre de vie, propreté, espaces verts
- Culture, tourisme, relations internationales
- Sécurité et tranquillité publique, accessibilité
- Urbanisme, foncier, SCOT, PLU

14/93 : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 1 RUE OBERT AUPRES DE MME THEVE

Conformément à l'étude d'amélioration du cadre de vie réalisée en 2001 et afin de terminer les aménagements autour de l'Eglise Saint Vaast, la ville a souhaité se porter acquéreuse de l'immeuble sis 1 rue Obert à Wambrechies, propriété de Mme Yvonne THEVE. Le Conseil Municipal par **28 voix pour et 1 abstention**, décide l'acquisition de l'immeuble sis 1 rue Obert, cadastré section B n° 769 auprès de Mme THEVE au prix de 290 000 € (les frais de diagnostics immobiliers seront à la charge de la ville), autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

14/94 : RUE DES BOUVREUILS – CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE SECTION B N° 4370 AU PROFIT DE LA VILLE

Lille Métropole Communauté Urbaine a repris la voirie et l'assainissement de la rue des Bouvreuils. La procédure de classement est désormais achevée. Néanmoins la parcelle susvisée, de 31 m² n'a pu être reprise par Lille Métropole Communauté Urbaine, un transformateur électrique y étant positionné. L'Association syndicale libre « Résidence Les Bouvreuils » propose une cession gratuite à la ville de cette parcelle. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle auprès de l'ASL « Résidence Les Bouvreuils », autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

14/95 : ATTRIBUTION DE LA PRIME À L'HABITAT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13/82 DU 26 SEPTEMBRE 2013

Après un an d'attribution de cette prime, il s'avère nécessaire de faire quelques ajustements et de préciser certains critères. Quelques modifications sont apportées dans les isolations de toitures ou combles aménageables ou non, ainsi que dans les menuiseries. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, opte pour ces changements.

14/96 : AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/55 DU 3 JUIN 2014

Compte tenu des résultats prévisionnels pour l'année 2014, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, modifie l'affectation des résultats décidée lors du Conseil Municipal du 3 juin 2014 et d'affecter à la section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 1 850 000.00 € au lieu de 1 000 000. 00 €. Le solde, soit 518 978.40 € reste au compte 002 excédent de fonctionnement.

14/97 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal par **27 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 2 pour l'exercice 2014.

14/98 : CREDITS PROVISOIRES 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le budget primitif 2015 ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2015, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 20, 21 et 23 pour un montant 796 615.49 €.

14/99 : CREDITS PROVISOIRES 2015 – PORT DE PLAISANCE

Considérant que le budget primitif 2015 du Port de Plaisance ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2015, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 21 pour un montant de 2 700.00 €.

14/100 : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2014, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, modifie les AE/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2014 et décide de créer une nouvelle autorisation d'engagement n° 1501 pour les nouveaux contrats d'assurance.

14/101 : TARIFS DU PORT DE PLAISANCE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 09/103 DU 3 DECEMBRE 2009

Suite à la demande croissante de sociétés d'événementiels pour bénéficier des espaces publics à proximité du port de plaisance afin de réaliser leurs manifestations ou événements, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe un tarif d'utilisation de l'énergie électrique ou d'autres fluides.

14/102 : ACCORDS DE RECIPROCITE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

Il est convenu des accords de réciprocité scolaire entre la ville de WAMBRECHIES et certaines villes du SIVOM Alliance Nord-Ouest. Les montants proposés sont les suivants :

- pour le secteur public : 420 €
- pour le secteur privé : 420 € (néant pour la ville de LOMPRET)

Le Conseil Municipal à l'**unanimité**, entérine ces montants dans les communes concernées à savoir : LAMBERSART, MARQUETTE LEZ LILLE, PERENCHIES, SAINT ANDRE LEZ LILLE, VERLINGHEM, LOMPRET, QUESNOY SUR DEULE (pour la Classe d'Intégration Scolaire).

14/103 : VALIDATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE

Le PEDT élaboré est un document dans lequel sont formalisés les différents axes pédagogiques choisis par la commune et permettant de garantir la réussite scolaire des élèves et leur épanouissement.

La commune a élaboré un projet qui prend en compte les ressources locales (environnementales, culturelles, sportives, sociales...), et tient compte de la structure de sa population.

Le Projet de la commune, a fait l'objet d'une instruction conjointe des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

En conséquence, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, entérine ce Projet Educatif Territorial.

14/104 : ARTICLE 55 DE LA LOI SRU DU 13 DECEMBRE 2000 – ENGAGEMENT TRIENNAL DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 2014-2015-2016

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer, pour la période 2014-2015-2016, un engagement de 20 logements en financement PLAI, de 122 logements en financement PLUS et de 19 logements en financement PLS, représentant un total de 161 logements, pour un parc neuf total de 488 logements, soit une proportion de 33%, conforme au 7^e alinéa de l'article L.302-8 du Code de la construction et de l'habitation.

14/105 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AERODROME DE LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL

Cette procédure concerne l'aérodrome de Lille - Marcq-en-Barœul. La ville de BONDUES souhaite voir se développer des activités sur l'aérodrome, avec la création d'une structure hôtelière, mais aussi d'une offre de restauration et de services, en zone UVb.

L'objet de cette modification simplifiée est de modifier le règlement de la zone UVb en conséquence. Or, cette modification est contraire aux statuts du SIGAL où il n'est nullement précisé que peuvent être autorisés des services, encore moins des services hôteliers. L'aérodrome n'a donc pas vocation à accueillir des activités économiques, qui risquent en outre de compromettre le projet du Quartier Est de WAMBRECHIES.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un **avis défavorable** à ce projet de modification simplifiée du PLU.

14/106 : NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE – RUE DE L'UNION

Suite à la construction de la rocade Nord-Ouest, le délaissé en impasse situé au sud de la rocade avait été nommé « Voie des Trams ». Cette dénomination se justifiait en raison du projet de musée du tramway dans ce secteur situé aux confins des communes de MARQUETTE-LEZ-LILLE et WAMBRECHIES.

Or, le Parc d'Activités « Village des Voiles » est en cours de livraison sur la commune de WAMBRECHIES. Il doit être suivi du « Village des Voiles 2 », sur la commune de MARQUETTE LEZ LILLE.

Cette nouvelle destination justifie une dénomination unique sur les deux territoires communaux.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, propose de nommer cette voie : « **rue de l'Union** ».

14/107 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU NORD – REALISATION DE L'EXTENSION DES JARDINS FAMILIAUX – ESPACES PARTAGES - CHEMIN DU MOUTON BOULONNAIS A WAMBRECHIES

Dans le cadre de l'extension des jardins familiaux situés Chemin du Mouton Boulonnais et dans la mesure où ce projet figure au contrat de territoire de l'Arrondissement de LILLE, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de solliciter de nouveau l'aide financière du Conseil Général du Nord, qui sera fonction de la modulation de la dépense subventionnable ainsi qu'une dérogation auprès du Conseil Général du Nord, autorisant le démarrage de l'étude préalable dès que possible.

14/108 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALLIANCE NORD OUEST – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Ce rapport énumère :

- ↳ la Carte d'Identité du SIVOM
 - * les communes membres
 - * la composition du bureau
 - * la répartition de la population,
 - * les dispositions financières et fiscales
- ↳ la rétrospective 2013 sur les actions portées par le SIVOM :
 - *l'évolution des statuts

- * les compétences et actions menées en 2013
- ↳ l'intercommunalité, Espace de Mutualisation
- ↳ la communication
- ↳ le personnel de l'établissement :
 - * le personnel mis à disposition
 - * création de poste
- ↳ l'acquisition de nouveaux locaux

- ↳ les annexes :
 - * l'état récapitulatif des entrées et sorties,
 - * le tableau des effectifs au 31 décembre 2013,
 - * les concours aux associations en 2013,
 - * le compte administratif 2013 et le budget consolidé.

**14/109 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT MIXTE GENS DU VOYAGE LILLE
MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Ce rapport retrace :

- la présentation de la structure,
- les aires d'accueil gérées par le syndicat
- le financement du syndicat
- la gestion technique des aires d'accueil :
- l'accompagnement social